Les d'Urach de Wurtemberg

et la

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1900-1914

PAR

NUMA-DOLENS



PARIS

Librairie Générale et Internationale

G. FICKER

4 & 6, RUE DE SAVOIE

—

Les d'Urach de Wurtemberg

et la

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1900-1914

PAR

NUMA-DOLENS



IMPRIMERIE DE MONTLIGEON
LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE)

1916

LES D'URACH DE WURTEMBERG

et la

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Les journaux ont attiré récemment l'attention du public sur les d'Urach de Wurtemberg dont un membre s'est signalé par des actes de cruauté devant Verdun. Il s'agit, croyons-nous, du chef de la famille, le duc d'Urach qui élevait des prétentions sur la Principauté de Monaco, plus spécialement depuis une quinzaine d'années. Déjà avant la guerre, d'intéressantes publications, aujourd'hui introuvables, avaient mis en évidence les manœuvres et intrigues qui avaient pour but de substituer sur le petit trône de Monaco, une famille allemande à l'ancienne famille française et normande des Goyon-Matignon. Le moment est venu de résumer les faits, de leur donner leur vraie signification et d'en tirer les conséquences. Nous ne remonterons pas au delà de la fin du XIX[e] siècle, de l'année 1900. C'est à peu près à partir de cette date que l'action allemande s'est exercée sur Monaco et que la Principauté paraît avoir rompu avec ses traditions les plus anciennes et les plus respectables. Nous étudierons suc-

cessivement l'action allemande et la répercussion concomitante que cette influence semble avoir eue sur la Principauté.

I

Le duc Guillaume d'Urach est, d'une part, le gendre de Charles-Théodore, duc en Bavière et, d'autre part, par sa mère, sœur du Prince Charles III, le cousin germain du Prince, actuellement régnant, Albert Ier de Monaco. Il est né en 1864 et portait avant la guerre le titre de Commandant du 26e régiment würtembergois des Dragons du Roi et de chef d'État-Major de la 26e division. Il est, en outre, comme les journaux l'ont fait remarquer, l'ami intime de Guillaume II. C'est même grâce aux bonnes relations qu'il était parvenu à créer entre « l'Empereur Allemand » et le Prince de Monaco que le duc a caressé longtemps l'espoir de faire passer subrepticement dans sa famille la couronne des Grimaldi. Déjà sa mère avait préparé à cet effet l'esprit du prince Charles III et plus tard celui du Prince Albert... Le duc a une nombreuse famille et n'est pas très fortuné. Plus d'une fois il a eu recours à la générosité et à l'aisance de son cousin. Celui de ses fils que, contre tout droit, il destinait à régner sur la petite enclave française est son aîné, le prince *Guillaume-Albert*, âgé de 20 ans. Il lui a fait donner, dit-on, en prévision, un semblant d'éducation française et l'aurait nommé au besoin *Albert-Guillaume*. D'Albert-Guillaume on aurait fait

Albert II... — à moins que le haut protecteur n'eut exigé le nom de Guillaume Ier de Monaco — et le tour aurait été joué.

La grosse difficulté provenait du fait que le Prince Albert Ier a un fils, la Principauté, « un Prince héréditaire ». En effet, le même décret de la cour de Rome, en date du 3 janvier 1880, qui annule le mariage religieux du Prince Albert avec Marie-Victoire d'Hamilton, déclare légitime le Prince Louis, né du pseudo-mariage, le 12 juillet 1870. Une ordonnance souveraine de la même année 1880 confirme la décision pontificale et lui donne force de loi. Le Prince Guillaume-Albert se trouvait donc en présence d'un droit réel, incontestable et d'un titre parfaitement authentique. Combien les d'Urach eussent préféré la situation dans laquelle ils se trouvaient avant la décision du Saint-Siège ! Mais Guillaume II devait applanir toutes les difficultés. Puis la souveraineté sur un joli pays, en plein territoire français, et les millions qu'un casino, unique au monde, y ajoute annuellement et discrètement à la liste civile, valaient bien un petit effort. On se mit à l'œuvre dès le lendemain de la sentence papale. Il ne s'agissait après tout que de multiplier les malentendus entre le père et le fils, d'amener le Prince Albert à écarter le Prince Louis ou, moyennant une indemnité pécuniaire, à obtenir du Prince Louis qu'il renonçât *spontanément* à la couronne. En désespoir de cause on s'appliquerait à marier l'héritier légitime de Monaco à l'une des jeunes princesses d'Urach. Ce fut le but de la politique allemande depuis 1899.

A la vérité, le projet devait échouer tout entier; du moins rien ne fut-il négligé pour le faire aboutir. Les mésintelligences les plus graves éclatèrent à tout propos entre le souverain et son fils.

Conformément au programme, le Prince Louis fut éloigné des affaires et du gouvernement. A son égard on procédait par la persuasion; on lui faisait montrer les inconvénients et le peu d'intérêt qu'il y a à régner... Au public et à son père on faisait périodiquement savoir « qu'il ne « tenait nullement à la couronne..., qu'il n'aimait pas « Monaco et que rien ne l'y intéressait..., qu'il abdiquerait « volontiers pour mener une vie à sa guise »... En fait il resta plusieurs années sans même paraître à Monaco ou n'y parut que pour disparaître aussitôt. Les d'Urach, au contraire, y venaient régulièrement et y étaient choyés. De leur côté, chaque année, à l'époque de la chasse, ils recevaient avec éclat leur cousin. C'est même au château de Badkreuz que le souverain monégasque aimait à célébrer la Saint-Albert.

Si le Prince Louis ne songea jamais à abandonner ses droits, la solution allemande paraît avoir eu toutes les sympathies de son père. Et les divisions qui, depuis quinze ans, ont fait le malheur de Monaco, la révolte de la population qui faillit renverser le souverain et amener l'annexion à la France ont leur cause dans cette campagne des d'Urach. Elles restent toujours vraies ces paroles de l'Évangile : « Nul ne peut servir deux maîtres : ou il aimera l'un et méprisera l'autre »; « tout royaume divisé contre lui-même sera détruit. » On ne crée pas impunément dans un pays, si petit qu'il soit, — surtout s'il est petit — un pouvoir occulte à côté et à l'encontre du vrai pouvoir. Le Prince Louis, tenu systématiquement à l'écart et réduit à la portion congrue, mais fort de ses droits, eut ses amis, ses partisans, sa police. Il combattit en secret, souvent d'une façon brutale et injuste, les idées, les hommes et les institutions de son père. L'Océanographie, la Paléontologie, la Paix et la Mutualité furent successivement et simultanément l'objet de ses sarcasmes et de ses plaisanteries. Le Musée Océanographique, cette gloire de son père, considéré par lui comme construit et doté à son détriment, fut qualifié... « d'écurie à c... hèvres ». Et ce règne dans la coulisse dura jusqu'au jour relativement récent où, flairant un danger du côté de l'Allemagne, notre Ministère des Affaires Étrangères, à l'occasion de la Constitution octroyée aux Monégasques et de la protection que la France avait accordée au Prince Albert, crut devoir lui rappeler qu'il n'avait pas, qu'il ne pouvait pas avoir d'autre successeur que le Prince Louis et exigea, dit-on, que ce dernier occupât à l'avenir le rang auquel il avait droit. Le Prince héréditaire assista cette année, pour la première fois, en costume d'officier français, au *Te Deum* de la Saint-Albert et, par ordre de son père, lut, au banquet officiel qui suivit, un discours où les liens de la Principauté et de la France étaient affirmés et consacrés.

Ce ne fut certes pas la réconciliation. La lutte et l'opposition entre le père et le fils continuèrent sourdes et profondes avec l'influence allemande. « *L'Empereur Allemand* »

avait été en 1899 le parrain du Musée Océanographique; par son délégué, le prince de Münster, il en avait posé la première pierre. Absent, le Kaiser joua encore le premier rôle le jour de l'inauguration du monument. En présence de M. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, le nom prononcé le premier et avec le plus d'amour fut encore celui de Guillaume II. Chacun, à part soi, en fit tout bas la remarque...

La plaque commémorative scellée à l'entrée du monument en fait foi, tant l'emprise avait été grande, l'action méthodique et énergique. Ce n'était pas en vain que Guillaume II avait invité régulièrement aux fêtes de Kiel le souverain de Monaco, que, chaque année, pour sonder l'opinion, il faisait annoncer sa propre visite dans la Principauté. Ce n'était pas sans but que les journaux apprenaient un jour à l'Europe que, sous prétexte de fonder à Berlin un hôpital français, S. A. le Prince Albert, à la tête d'une troupe d'Opéra, allait faire entendre à Sa Majesté l'Empereur-Roi, les chœurs de Gunsbourg. Tout cela, dans la pensée allemande, avait sa raison d'être.

Sans la guerre la ténacité allemande aurait peut-être eu raison des difficultés. Le tragique événement a mis fin au flirtage (1). Et cependant la question de Monaco n'est pas résolue. Au dire d'un grand nombre, les d'Urach ne sont

(1) Nous ne parlons pas ici de ce qui s'est passé depuis la déclaration de guerre : de l'histoire du yacht de Jellineck-Mercédès, des 500.000 francs de contribution imposés au château de Marchais, du sauf-conduit accordé à un allemand pour venir, à travers le territoire français, négocier cette affaire à Monaco! etc.

pas éliminés. Le Prince Louis succédera à son père. C'est son droit. Il a d'ailleurs des sentiments français. Depuis le début de la guerre, n'est-il pas volontairement au service de la France ? Mais il n'a pas d'héritier légitime. Mlle de Valentinois ne saurait, dit-on, lui succéder. La couronne reviendrait après lui aux d'Urach. S'il en est ainsi c'est à la France, au traité de paix, de prévoir le conflit possible et de faire connaître ses intentions.

Au moment où « l'Alsace-Lorraine sera définitivement rattachée à la France » ne sera-t-il pas opportun, suivant le mot d'un diplomate (1) qui faisait autorité au ministère des Affaires Étrangères et qui visait Monaco, « d'achever l'unité française » ! Et cette annexion, après l'extinction de la branche française des Grimaldi, ne surprendra personne, pourvu qu'elle soit loyalement stipulée et préparée !

La question se posera alors de supprimer tels privilèges et concessions qui créent une inégalité criante entre Monaco et les autres villes du littoral, d'atteindre ainsi un centre d'espionnage, de scandales et de désordres qui font l'étonnement de l'Europe et du monde civilisé.

Le jeu est moral ou immoral, doit être permis ou défendu. Si, comme on s'accorde à le reconnaître, il est immoral, s'il a de graves inconvénients il ne saurait être toléré au delà d'une frontière conventionnelle et dans un territoire de deux ou trois kilomètres carrés. S'il est utile, au contraire, les avantages doivent en revenir à tous.

Il n'y a pas d'affaires de peu d' importance. Les questions

(1) M. Sorel.

en apparence secondaires et minimes se rattachent aux questions générales et essentielles. La question de Monaco a sa place dans les questions européennes. Elle devra être résolue autrement que par prétérition. Que les diplomates ne l'oublient pas !

II

Parallèlement à cette histoire rapide des intrigues allemandes à Monaco il conviendrait de dire un mot de la situation religieuse de ce petit pays. Il y aurait beaucoup à dire. Nous nous contenterons de quelques faits.

La population fixe de Monaco est catholique et reste fidèle à ses traditions. Il en est de même de la population flottante, en grande partie française ou italienne. C'est par égard pour ces sentiments de la population et pour les sentiments personnels du Prince Charles III que la Bulle *Quemadmodum* du Pape Léon XIII, en date du 15 mars 1887, érigea Monaco en évêché immédiatement soumis au Saint-Siège. En retour le document pontifical, devenu par ordonnance souveraine du 28 juillet 1887, loi de l'état, crée ou suppose, au point de vue du culte public et au point de vue des écoles, qui doivent être religieuses et tenues par des maîtres religieux, une sorte de privilège en faveur du catholicisme. Malheureusement, depuis quinze ans, la Franc-maçonnerie a fait à Monaco son œuvre autant et peut-être plus qu'ailleurs. L'esprit, sinon la

lettre, de la Bulle a été violé. Seules les écoles primaires sont restées confiées aux Frères des Écoles Chrétiennes et aux Dames de Saint-Maur. Mais il est question de leur créer prochainement, sous prétexte de liberté de conscience, la concurrence de l'école laïque.

L'enseignement secondaire a été enlevé aux Jésuites, laïcisé et confié à des maîtres irréligieux, dans un lycée organisé sur le modèle des établissements français ou mieux des collèges *neutres* (?) tels qu'ils existent en certains cantons Suisses.

Le divorce a été introduit dans la loi civile avec des facilités et des aggravations qu'aucun autre pays n'a encore admises.

Des églises protestantes, une *allemande* et l'autre française, ont été ouvertes sur le territoire de la Principauté. Le 3 mars 1913, M. Lagouille, Conseiller du Gouvernement à l'Intérieur, assistait *officiellement* à l'ouverture de l'une d'elles.

Une église *antoiniste* a été autorisée l'année suivante.

Plusieurs groupes occultistes, spirites, théosophiques, franc-maçonniques ont leur siège et leur centre d'action à Monaco, d'où ils rayonnent à Nice et à Menton, bénéficiant du droit d'association et de réunion accordée par la nouvelle Constitution. Le *Journal officiel* osa ouvrir, il y a quelques années, ses colonnes à une propagande occultiste! On put y lire, pendant plusieurs semaines, l'apologie nouvelle d'une religion « plus rationnelle, plus naturelle » que le Christianisme. On y donna même à cette occasion la description (!?), d'après des docu-

ments (?!) d'un appareil électrique(!) en usage chez les Atlantes!... *Risum teneatis!...*

Nous arrivons à des faits plus graves. Le *Livre Blanc* publié par le Saint-Siège, à l'occasion de la séparation de l'Église et de l'État, désigne clairement quoique discrètement le gouvernement de Monaco comme ayant livré au parti socialiste français le fameux document diplomatique qui fut l'occasion cherchée de la rupture des relations et du rappel de l'ambassadeur français auprès du Vatican. Il s'agissait de la note du Pape relative au voyage du Président de la République à Rome, qui avait été remise, dit le *Livre Blanc,* « au représentant près le Saint-Siège d'un état auprès duquel le Saint-Siège n'avait ni Nonce, ni Chargé d'Affaires ». C'est clair : en consultant l'Annuaire Pontifical on constate que seul Monaco était dans ce cas. Cette divulgation d'un document diplomatique confidentiel, contraire à tous les usages, fut jugée sévèrement à Rome. On dit qu'à la mort de M. de Wagner, Ministre de Monaco auprès du Vatican, le Pape Pie X se serait opposé à ce qu'il lui fut nommé un successeur. Les relations officielles entre le Pape et la Principauté furent interrompues pendant plusieurs années. Ce n'est que tout récemment qu'elles ont été renouées lors de la nomination du nouveau Ministre, M. Maggiorino Capello.

Enfin nous ne pouvons passer sous silence le voyage du Prince Albert lui-même à Rome et sa visite officielle au roi d'Italie. Organisée sous des prétextes scientifiques, au lendemain du voyage de M. Loubet, cette visite, dans

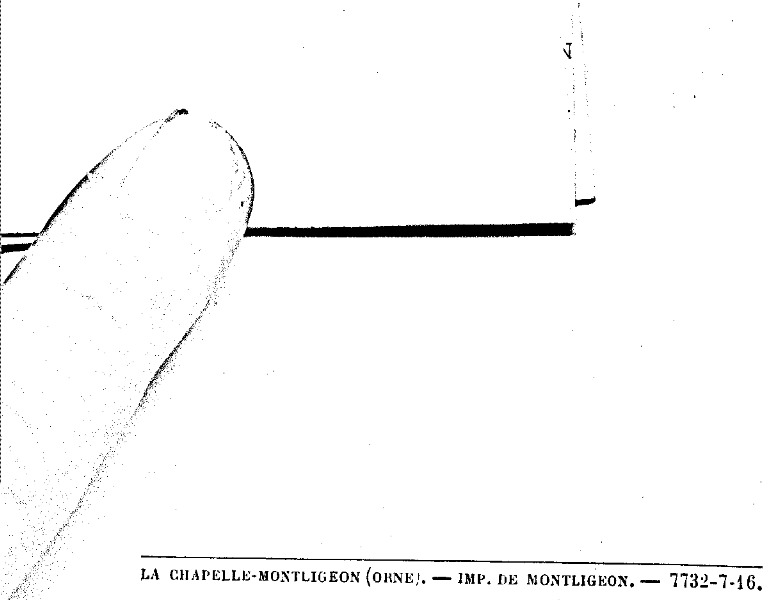
la pensée de la franc-maçonnerie italienne et internationale, avait pour but de consacrer définitivement le précédent créé par le Président de la République et d'empêcher en quelque sorte la prescription. Il ne contribua pas au rapprochement du Saint-Siège et de la Principauté.

Faut-il voir dans ces faits le résultat de l'action allemande? Nous l'ignorons. Ce que nous savons c'est que, grâce au silence organisé de la presse, ces deux derniers attentats contre le Saint-Siège restèrent presque ignorés du public. D'aucuns même approuvèrent le voyage comme un acte d'indépendance légitime à l'égard d'un usage qui tendait à devenir un principe. Seul, croyons-nous, le *Journal des débats* l'apprécia comme il convenait et souligna l'inconséquence qu'il y avait pour le souverain du plus petit pays qui soit au monde à s'ériger en juge en matière si grave.

D'ailleurs ce silence de la presse se rattache à des causes que nous ne pouvons ni ne voulons étudier ici, mais auxquelles nous ne pouvons pas ne pas faire allusion. Et là encore le problème de lui-même, de nouveau s'élargit, se généralise. Tout est lié, tout se tient dans le monde politique, comme dans l'univers matériel. Les infiniment petits ont leur place dans le monde. Chaque État, si petit qu'il soit, se ressent de ce qui se fait dans chacun des autres et dans l'ensemble et réagit à son tour sur les autres et sur l'ensemble. Au point de vue moral,

aucun acte, aucune parole, aucun geste, aucun vouloir n'est indifférent. Au point du vue social, aucun individu, aucun groupement n'est lui-même sans influence. Le monde européen en particulier est un système fermé où les moindres actions et influences se répercutent et où il y a grand intérêt à tout surveiller et à tout contrôler...

NUMA-DOLENS.



LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE). — IMP. DE MONTLIGEON. — 7732-7-16.

DU MÊME AUTEUR

Paraîtra après la guerre :

Histoire complète, intime, anecdotique et pittoresque de la Principauté de Monaco (1889 à 1914).

Un volume in-12.



Prix : 0 fr, 75 c